

# Développer des compétences : enjeux de la Formation En Situation de Travail - FEST (Webinaire gratuit)

## FORMATION DE FORMATEURS

Ref :



### Compétences visées

*Ce webinaire vise à découvrir les caractéristiques de l'AFEST, à identifier les conditions de réalisation et les effets produits d'une formation en situation de travail voire en situation de soin.*

### Objectifs et contenus

Apprendre et se former au travail et par le travail : un questionnement récurrent des acteurs de la formation et de l'emploi. La FEST est une opportunité pour y répondre.

L'expérimentation conduite entre fin février 2015 et 2018 a amené à qualifier l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) et s'est soldée par la publication d'un décret (Décret n° 2018-1341 du 28/12/2018) novateur l'inscrivant comme une action de formation, au même titre que le présentiel ou le distanciel.

L'AFEST utilise l'activité de travail comme support et levier pour le développement de compétences. Elle comporte des objectifs professionnels négociés et un parcours pédagogique défini en amont qui peut être multimodale.

3 points en fil rouge

- La FEST, de quoi parle-t-on ?
- Comment prévoir, organiser et évaluer une AFEST ?
- Quel retour d'expérience : témoignage suite à une formation en situation de soin, par Monsieur Alain Viaux, Directeur de la formation continue, CHRU Nancy.

### Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

### Valeur ajoutée

Inscrivez-vous gratuitement à cette heure animée par Nadine ESNAULT, Docteur en Sciences de l'Éducation et spécialiste de la FEST.

### Pré-requis

Aucun

## À noter

Ce webinaire est gratuit. Nous vous l'offrons avec plaisir pour célébrer nos 45 ans. Pour vous inscrire, il vous suffit de cliquer sur le bouton INSCRIPTION STAGE INTER et de nous renvoyer le formulaire.

Le 11 octobre 2021 de 13h à 14h.

**ATTENTION : CE WEBINAIRE EST TERMINÉ ! NOUS LE LAISSONS EN LIGNE POUR QUE VOUS PUISSIEZ CONSULTER LE REPLAY VIDÉO MAIS LES INSCRIPTIONS NE SONT PLUS POSSIBLES !**

Mise à jour le : **30/11/2023**